



Charte du volleyeur

Le volley-ball est une école de volonté qui se nourrit d'enthousiasme et de dynamisme individuel et collectif. **L'accueil est l'affaire de tous.**

Aux responsables / dirigeants.

Nous contribuons à promouvoir un sport sain, respectueux des valeurs éthiques, favorisant l'équilibre et l'épanouissement du licencié. Nous développons et améliorons la pratique du volley-ball amateur dans le cadre de différents projets. Nous optimisons l'offre d'équipements sportifs de qualité. Nous accueillons, informons et faisons participer le (la) joueur (-euse) et les parents au fonctionnement de l'activité sportive au sein du club.

Chacun, dans son exemple et son comportement, doit être éducateur de l'autre.

Aux éducateurs / dirigeants sportifs.

Nous reconnaissons et valorisons l'éthique de notre discipline sportive, et nous nous engageons à la faire respecter. Nous apportons notre compétence humaine et technique et faisons respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Nous n'oublions pas que le sport est avant tout une activité de loisirs.

Aux joueurs / licenciés.

Nous respectons certains éléments fondamentaux (assiduité, ponctualité, correction), et plus particulièrement nos camarades de jeux, nos éducateurs et nos dirigeants, afin de vivre une saison sportive épanouissante pour tous. Nous nous engageons à déterminer et comprendre, avec nos entraîneurs, notre attitude face à la compétition (jeu, classement, victoire ou défaite, bon ou mauvais match...). Nous respectons nos adversaires et nous engageons physiquement, sans recours à la brutalité. Nous respectons les décisions arbitrales et adoptons une attitude exemplaire et décente sur les terrains et à proximité de ceux-ci. Nous respectons les locaux, le matériel ainsi que le short et le maillot mis à disposition avant, pendant et après notre activité sportive.

Dirigeants, éducateurs, joueurs, parents, supporters font et sont le club !

Chacun, à sa place, est responsable.

En signant cette charte, je m'engage à en respecter les principes.

En cas de non respect des termes de la charte, le bureau de l'AS Romillé se réserve la possibilité de prononcer une sanction à l'encontre de l'adhérent fautif et, en tout état de cause, le chèque de caution du maillot et/ou short sera encaissé en cas de perte ou détérioration du short et/ou du maillot mis à disposition en début de saison.

Droit à l'image

Autorisation à faire signer par le licencié majeur ou par le représentant légal du licencié mineur

Je soussigné(e)

Représentant légal de.....

Demeurant à

Autorise, dans le cadre de la pratique du volley-ball au sein de l'AS Romillé, la diffusion des photographies, images et vidéos dans lesquelles : mon enfant apparaît / j'apparais¹

Je prends note que ces documents pourront être publiés dans un journal et/ou mis en ligne sur le site de l'AS Romillé.

A Romillé, le :

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé, bon pour accord* »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président de l'AS Romillé VolleyBall.

1 Rayer la mention inutile